

Fonds Scotia de revenu de dividendes canadiens

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Période close le 31 décembre 2012

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds (le « rapport ») contient les faits saillants financiers du Fonds, mais pourrait ne pas contenir les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire des états financiers annuels en appelant au numéro sans frais 1 800 268-9269 ou en vous adressant à votre représentant en fonds communs de placement. Vous pouvez également nous écrire à Scotia Asset Management, Scotia Plaza, 52nd Floor, 40 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1H1, ou consulter notre site Web, www.fondsscotia.com, ou le site SEDAR, www.sedar.com.

Vous pouvez également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » font référence à Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et le terme « Fonds » désigne le Fonds Scotia de revenu de dividendes canadiens.

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs sur le Fonds. Ces énoncés sont de nature prédictive et dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y renvoient, ou incluent des termes comme « s'attend à », « planifie », « prévoit », « projette », « croit », « estime » ou d'autres expressions similaires. En outre, toute déclaration qui pourrait être faite sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives, les plans d'action ou les projets futurs constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les événements, les activités et les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et politique, les conditions du marché, les taux d'intérêt, les taux de change, les décisions réglementaires, les poursuites judiciaires, les changements technologiques et les événements catastrophiques. Le lecteur doit peser avec soin ces facteurs ou d'autres avant de prendre une décision en matière de placement et de s'appuyer sur ces énoncés prospectifs. Il n'entre pas dans nos intentions de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectifs et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de générer une croissance du capital à long terme et un revenu à court terme. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés versant des dividendes ou qui pourraient en verser, des titres à revenu fixe et d'autres titres qui pourraient générer un revenu.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour cibler les titres productifs de dividendes et de revenu ou qui présentent un potentiel de croissance du capital à long terme. Cette approche consiste à évaluer la situation financière de chaque société et sa direction, ainsi que d'évaluer son secteur et l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour réduire le risque.

Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque de crédit pour repérer les titres qui offrent des rendements élevés et qui présentent un niveau de risque acceptable. Il utilise une analyse des taux d'intérêt et des courbes de taux pour gérer la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds en fonction de la conjoncture du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds varie en fonction du cycle économique, des facteurs sectoriels, de la situation particulière des sociétés et des prix pratiqués sur le marché, et ce, pour tenter de maximiser les rendements tout en diminuant au minimum le risque du portefeuille.

Risque

Le risque global de placement dans le Fonds demeure le même que celui indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds. Le Fonds convient aux investisseurs qui souhaitent optimiser leur revenu après impôts en tirant parti des crédits d'impôt pour dividendes (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés, puisqu'on ne paie généralement aucun impôt sur les distributions reçues de fonds détenus dans des régimes enregistrés), qui recherchent un potentiel de croissance du capital à long terme, qui ont une tolérance au risque modérée et qui investissent à long terme.

Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (la « période de référence »), le rendement du Fonds s'est établi à 9,89 %, comparativement à 7,19 % pour l'indice général, l'indice composé S&P/TSX (rendement global), et à 6,23 % pour un indice mixte constitué à 30 % de l'indice obligataire universel DEX et à 70 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement global). Contrairement au rendement des indices, celui du Fonds est établi après déduction des honoraires et des charges.

Au cours de la période de référence, les marchés boursiers canadiens ont fluctué. Les marchés ont gagné du terrain au début de la période, en réponse à l'opération de refinancement à long terme mise en œuvre par la Banque centrale européenne (BCE). Au deuxième trimestre, les marchés ont fléchi, la confiance des investisseurs ayant été minée par un regain d'inquiétude à l'égard de l'économie européenne. Les marchés ont rebondi au troisième trimestre à la suite de l'engagement pris par la BCE de protéger l'euro. De nombreuses banques centrales mondiales – dont la

BCE, la Banque du Japon et la Réserve fédérale américaine – ont mis en œuvre des politiques visant à soutenir l'économie mondiale et à stimuler la croissance. Au quatrième trimestre, les investisseurs ont réagi négativement à l'incertitude entourant l'élection présidentielle américaine et la « falaise budgétaire » aux États-Unis, qui faisait craindre une hausse des impôts et une réduction des dépenses en 2013.

Le Fonds a surclassé l'indice de référence pendant la période de référence. La sous-pondération du Fonds dans les secteurs de l'énergie et des matières premières a contribué au rendement. Les placements du Fonds dans les secteurs des services financiers, de l'énergie, des matières premières, des soins de santé et des biens de consommation discrétionnaire ont également favorisé le rendement. Parmi les titres qui ont nettement contribué au rendement, mentionnons Progress Energy Resources Corp., Peyto Exploration & Development Corp., Canexus Corporation, Trilogy Energy Corp., West Fraser Timber Co. Ltd., et Magna International Inc. La société pétrolière nationale de la Malaisie a accepté d'acheter la société Progress Energy à un prix élevé. Le conseiller en valeurs estime que Canexus, fabricant de produits chimiques à faibles coûts servant le marché des pâtes et papiers, est bien positionné pour la croissance, grâce à l'aménagement de son terminal rail-route dans le nord de l'Alberta pour le transport du pétrole brut.

Les placements du Fonds dans les secteurs des industries et des biens de consommation de base ont nui au rendement pendant la période. Parmi les titres qui ont beaucoup pesé sur le rendement du Fonds, mentionnons Pengrowth Energy Corporation, Trican Well Service Ltd., Poseidon Concepts Corp., MEG Energy Corp., Lone Pine Resources Inc., Canadian Natural Resources Limited, Crescent Point Energy Corp., Bombardier Inc. et EnerCare Inc. Le cours de l'action de Poseidon Concepts a chuté à la suite d'un changement qui touche les contrats à long terme de ses clients américains.

Au cours de la période de référence, le conseiller en valeurs a vendu les participations du Fonds dans Poseidon Concepts. Il a réduit l'exposition du Fonds aux fiducies de placement immobilier (FPI), car il s'inquiétait des risques liés aux taux d'intérêt, et les FPI sont très sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. L'exposition du Fonds aux secteurs de l'énergie, des soins de santé aux États-Unis, des biens de consommation discrétionnaire et des biens de consommation de base a été augmentée.

Selon le conseiller en valeurs, le début de 2013 pourrait être une période difficile pour les marchés boursiers à cause de l'incertitude budgétaire aux États-Unis. Toutefois, le marché américain de l'habitation progresse, et l'autonomie de la reprise économique du pays semble se confirmer. En outre, la croissance économique de la Chine montre des signes encourageants.

Le conseiller en valeurs continuera à chercher à investir dans des sociétés qui connaissent une croissance de leurs dividendes dans un contexte de croissance faible et de taux d'intérêt bas. Il voit plus particulièrement des occasions dans les secteurs de l'énergie et des soins de santé.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions au taux établi de temps à autre par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées pour une série est supérieur à la tranche du bénéfice net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que les distributions versées par les séries du Fonds n'ont pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Pour la période de référence, le Fonds a enregistré des ventes d'un montant net de 14 942 073 \$.

Événements récents

Le 26 août 2011, lors d'un référendum en Colombie-Britannique, une majorité de votants s'est prononcée en faveur de l'abolition de la taxe de vente harmonisée (« TVH ») dans cette province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a par suite annoncé qu'il éliminerait graduellement la TVH et qu'il rétablirait l'ancien régime de la taxe fédérale sur les produits et les services (« TPS ») et de la taxe de vente provinciale (« TVP ») en date du 1^{er} avril 2013.

D'autre part, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé son intention d'harmoniser sa taxe de vente avec la TPS au taux combiné de 14 % qui sera appliqué à partir du 1^{er} avril 2013.

En outre, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il harmoniserait certains aspects de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») avec la TPS entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2013, sous réserve de certaines règles transitoires. Le fardeau fiscal global du Fonds pourrait augmenter par suite de cette harmonisation, car, entre autres raisons, les services financiers seront généralement exemptés de la TVQ plutôt que d'être détaxés, de sorte que la TVQ que le Fonds est tenu de payer, par exemple, sur les frais de gestion ou d'autres frais, ne sera plus remboursable. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la TVQ est calculée à partir du prix de vente, compte non tenu de la TPS. Cependant, pour que le total des taxes à payer demeure le même, le taux de la TVQ sera augmenté à 9,975 %. Le taux combiné de TPS et de TVQ sera de 14,975 %.

Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») a de nouveau reporté la conversion obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés de placement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cela ne s'applique que lorsque d'autres normes IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a

un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modification d'IFRS 10 *États financiers consolidés*, d'IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* et d'IAS 27 *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le gestionnaire a élaboré un plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Le gestionnaire a déterminé que le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement aucune incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales incidences qualitatives relevées au 31 décembre 2012 sont l'ajout d'un tableau des flux de trésorerie, le classement des instruments remboursables au gré du porteur, la comptabilisation des actifs et passifs d'impôts futurs, le cas échéant, et les informations supplémentaires à fournir par voie de notes. L'évaluation actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes.

Opérations entre apparentés

Nous assumons les fonctions de fiduciaire, de gestionnaire, d'agent comptable des registres et d'agent des transferts du Fonds lorsqu'il y a lieu. Le Fonds nous paie des frais de gestion qui peuvent varier selon chaque série de parts du Fonds. La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »), société mère du gestionnaire, reçoit des honoraires pour ses services rendus au Fonds à titre de dépositaire, qui comprennent des services d'administration et de garde et des services de tenue des registres des porteurs de parts.

Nos sociétés affiliées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des marges en rapport avec divers services offerts au Fonds, ou avec des opérations effectuées avec le Fonds, comme les opérations bancaires et de courtage, le prêt de titres, les opérations de

change et les opérations sur instruments dérivés. Nous ou nos sociétés affiliées pouvons réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts échangent leurs parts contre des parts de fonds libellées dans des monnaies différentes. Le Fonds a également des comptes bancaires et un découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, est le placeur principal de certaines séries de parts du Fonds et reçoit, à ce titre, des commissions de suivi de Gestion d'actifs Scotia. Les parts du Fonds sont également placées par l'intermédiaire de courtiers, y compris Scotia Capitaux Inc. (« SCI »), Valeurs mobilières DWM inc. (« DWM ») et Services financiers Dundee Inc. (« Dundee »), qui sont des filiales en propriété exclusive de la Banque Scotia. SCI, DWM et Dundee, comme d'autres courtiers, reçoivent une commission de suivi du gestionnaire pour le placement de certaines séries de parts du Fonds. Les commissions de suivi sont payées par Gestion d'actifs Scotia au moyen des frais de gestion reçus du Fonds et sont calculées selon la valeur moyenne de l'actif détenu par chaque courtier.

Gestion d'actifs Scotia a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») qui, de façon indépendante et impartiale, examine toute question de conflits d'intérêts qui lui est soumise par Gestion d'actifs Scotia et, à cet égard, formule des recommandations ou, dans certains cas, donne des approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts du Fonds. Il est possible de consulter ce rapport sur le site Web des Fonds Scotia à l'adresse www.fondsscotia.com. Les actionnaires peuvent également en obtenir un exemplaire sur demande et sans frais en communiquant avec Gestion d'actifs Scotia (voir la page de couverture).

Le gestionnaire et le Fonds se sont conformés aux instructions permanentes du CEI à l'égard d'au moins un des types d'opérations suivants :

- placement dans des titres d'un émetteur apparenté, y compris la Banque Scotia, ou détention de tels titres;
- opérations sur titres avec SCI ou des apparentés du gestionnaire ou du conseiller en valeurs, qui agissent à titre de contrepartie;
- placement dans des titres d'un émetteur pendant la période, ou 60 jours suivant cette période, durant laquelle SCI, ou un apparenté du conseiller en valeurs, a agi comme preneur ferme dans la distribution de ces titres;
- achat ou vente de titres auprès d'un fonds de placement géré par nous ou à celui-ci (que l'on appelle « opérations entre fonds »).

Conformément aux exigences des instructions permanentes applicables, les décisions en matière de placement liées aux types d'opérations ci-dessus i) sont prises sans influence aucune de notre part ni de la part d'une entité qui nous est apparentée et sans tenir compte de tout facteur pertinent pour nous ou pour toute entité qui nous est apparentée, ii) représentent le jugement du conseiller en valeurs à l'abri de toute considération autre que

les intérêts du Fonds, iii) sont conformes à nos politiques et iv) permettent de dégager un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec SCI ou d'autres maisons de courtage dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers apparentés »). Ces courtiers apparentés peuvent toucher des commissions ou des marges si ces opérations sont conclues selon des modalités comparables à celles applicables aux courtiers non apparentés. Pour la période, le Fonds a versé des commissions à SCI s'élevant à environ 7 724 \$.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales données financières du Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats sur les cinq derniers exercices clos le 31 décembre, le cas échéant. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds.

Actif net par part du Fonds¹

Parts de série A

	2012	2011	2010*	2009	2008
Actif net au début de l'exercice	\$ 9,97	10,55	10,00	-	-
Augmentation (diminution) liée aux activités	\$				
Total des revenus	\$ 0,35	0,37	0,14	-	-
Total des charges	\$ (0,23)	(0,25)	(0,09)	-	-
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,55	(0,79)	-	-	-
Gains (pertes) non réalisés pour la période	\$ 0,29	(0,05)	0,50	-	-
Augmentation (diminution) totale liée aux activités²	\$ 0,96	(0,72)	0,55	-	-
Distributions :					
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	-	-	-	-
Dividendes	\$ (0,08)	(0,10)	(0,02)	-	-
Gains en capital	\$ -	-	(0,01)	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-
Total des distributions annuelles³	\$ (0,08)	(0,10)	(0,03)	-	-
Actif net à la fin de l'exercice⁴	\$ 10,87	9,97	10,55	-	-

* La série A a été créée le 1^{er} septembre.

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par titre présenté dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des parts du Fonds. Cet écart est dû aux exigences des principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), notamment du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, et peut entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par le Fonds et calculée conformément aux PCGR, et la valeur de marché utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Fonds aux fins d'achat, de transfert et de rachat des parts du Fonds (« valeur liquidative aux fins d'établissement du prix »). La valeur liquidative pour l'établissement du prix par part à la fin de la période est présentée à la rubrique *Ratios et données supplémentaires*.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, ou les deux.

⁴ L'actif net par part à la fin de la période n'est pas un montant cumulatif mais plutôt la valeur des parts du Fonds, conformément aux PCGR, à la fin de la période.

Ratios et données supplémentaires

Parts de série A

	2012	2011	2010	2009	2008
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	\$ 101 966	79 342	27 882	-	-
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	9 370	7 954	2 641	-	-
Ratio des frais de gestion ²	% 1,93	2,01	2,09	-	-
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge ²	% 1,93	2,01	3,01	-	-
Ratio des frais d'opérations ³	% 0,31	0,37	0,52	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁴	% 113,90	152,35	18,01	-	-
Valeur liquidative par part	\$ 10,88	9,98	10,56	-	-

¹ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué.

² Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée, hors commissions et autres coûts de transactions, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des courtages et autres coûts de transactions du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion maximums sont les frais maximums qui peuvent être imputés au Fonds conformément au prospectus simplifié. Le gestionnaire peut décider, à son gré, de n'imputer qu'une partie de ces frais. Nous pouvons cesser de renoncer à des frais et charges à tout moment, sans préavis. Nous pouvons imputer les frais de gestion maximums sans avis aux porteurs de parts.

Les frais de gestion de chaque série représentent un pourcentage de la valeur liquidative quotidienne et sont cumulés quotidiennement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds et nous permettent d'obtenir une analyse des placements, de formuler des recommandations et de prendre des décisions de placement pour le Fonds, de conclure des ententes de courtage en vue de l'achat ou de la vente de titres en portefeuille et de fournir ou de coordonner la prestation d'autres services. La répartition des services reçus en contrepartie de frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

Série A	Répartition des services		
	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération versée aux courtiers (%)	Autres* (%)
	1,65	45,72	54,28

* Tous les frais de gestion, de conseil en placement, d'administration générale, les honoraires de fiduciaire, ainsi que les bénéfices réalisés.

Rendement passé

L'information sur le rendement présentée ci-après est fondée sur l'hypothèse que les distributions du Fonds effectuées au cours des périodes visées ont été réinvesties en totalité dans des parts addi-

tionnelles du Fonds. Si les parts du Fonds ne sont pas détenues dans un régime enregistré, ces distributions seront imposées entre les mains des porteurs de parts.

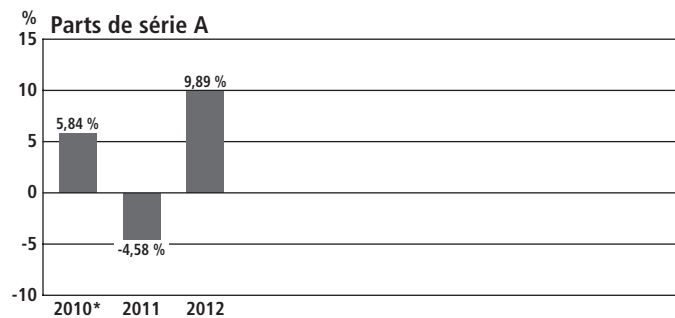
Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Les rendements passés du Fonds ne sont pas nécessairement indicatifs de ses résultats futurs.

Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative aux fins d'établissement du prix et sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Rendements annuels

Le graphique ci-après présente le rendement annuel du Fonds, qui varie d'un exercice à l'autre. Il présente sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le 31 décembre, d'un placement effectué le 1^{er} janvier de chaque exercice ou à partir de la date à laquelle une série a été créée au cours de chacun de ces exercices.



* du 1^{er} sept. au 31 déc.

Rendements annuels composés

Le tableau suivant présente une comparaison du rendement annuel composé du Fonds avec celui d'un indice mixte composé à 30 % de l'indice obligataire universel DEX et à 70 % de l'indice composé S&P/TSX (rendement global), pour les périodes indiquées closes le 31 décembre 2012.

		1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement ¹
Parts de série A	%	9,89	–	–	–	4,57
Indice mixte	%	6,23	–	–	–	5,20
Indice composé S&P/TSX	%	7,19	–	–	–	4,76

¹ Date d'établissement des parts de série A : 1^{er} septembre 2010

L'indice composé S&P/TSX (rendement global) est un indice de rendement global qui suit le rendement des actions de quelques-unes des sociétés les plus importantes et comptant le plus grand nombre d'actionnaires qui sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

L'indice obligataire universel DEX est une mesure générale du rendement global des obligations canadiennes dont la durée à l'échéance est d'au moins un an. Il comprend environ 900 obligations fédérales, provinciales, municipales et obligations de sociétés du Canada assorties d'une note d'au moins BBB.

Voir la rubrique *Résultats* pour une analyse du rendement du Fonds comparativement à l'indice général.

Aperçu du portefeuille

Il s'agit de la répartition des placements du Fonds et une liste des principaux titres en portefeuille (jusqu'à 25, selon le cas). Les placements du Fonds varient à mesure que le conseiller en valeurs achète ou vend des titres. Vous pouvez obtenir la liste des titres en portefeuille, mise à jour trimestriellement, en appelant au 1 800 268-9269 ou en consultant le site Web www.fondsscotia.com.

Répartition de l'actif¹

	% de la valeur liquidative ²
Actions canadiennes	59,2
Fonds à revenu fixe	19,9
Actions étrangères	13,1

¹ L'actif du Fonds est constitué à 7,8 % de trésorerie et d'autres actifs et passifs.

² Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

Principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Fonds Scotia de revenu canadien, série I	13,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,5
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I	6,4
Canexus Corp.	4,1
Northern Property Real Estate Investment Trust	3,4
EnerCare Inc	2,4
Intact Corporation financière	2,3
Amica Mature Lifestyles Inc.	2,1
Crescent Point Energy Corp.	2,0
Bombardier Inc., cat. B	1,9
McKesson Corporation	1,7
Cineplex, Inc.	1,7
Société Financière Manuvie	1,7
Trilogy Energy Corporation	1,7
CVS Caremark Corporation	1,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,7
Fonds de placement immobilier H&R	1,6
Black Diamond Group Ltd.	1,6
BCE Inc.	1,5
Johnson & Johnson	1,5
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.	1,5
Nu Skin Enterprises, Inc.	1,5
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.	1,5
Rogers Communications, Inc., cat. B	1,4
Groupe CGI inc., cat. A	1,4
Valeur liquidative totale (en milliers)	101 966\$

¹ Fondé sur la valeur liquidative pour l'établissement du prix.

® Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Les Fonds Scotia sont gérés par Gestion d'actifs Scotia S.E.C. et sont offerts par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ainsi que par d'autres courtiers et conseillers, dont ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE, qui sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. (membre participant du Fonds canadien de protection des épargnants). GCIC ltée est le sous-conseiller en valeurs du Fonds. Gestion d'actifs Scotia S.E.C., Placements Scotia Inc., Scotia Capitaux Inc. et GCIC ltée sont des entités distinctes, mais en toute propriété, de La Banque de Nouvelle-Écosse.

